



Maisons-Alfort, le 06 MARS 2015

LE DIRECTEUR GENERAL

## AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
de l'environnement et du travail  
relatif à la demande de mise sur le marché de la préparation  
phytopharmaceutique générique LIFE SCIENTIFIC CYPRODINIL/FLUDIOXONIL et  
de sa préparation identique GALOP à base de cyprodinil et fludioxonil,  
de la société Life Scientific Ltd.**

*L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour mission l'évaluation des dossiers de produits phytopharmaceutiques. Les avis formulés par l'agence comprennent :*

- *L'évaluation des risques que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ;*
- *L'évaluation de leur efficacité et de l'absence d'effets inacceptables sur les végétaux et produits végétaux ainsi que celle de leurs autres bénéfices éventuels ;*
- *Une synthèse de ces évaluations assortie de recommandations portant notamment sur leurs conditions d'emploi.*

### PRESENTATION DE LA DEMANDE

L'Agence a accusé réception le 16 Mai 2014 d'un dossier déposé par Life Scientific Ltd. de demande de mise sur le marché pour la préparation générique LIFE SCIENTIFIC CYPRODINIL/FLUDIOXONIL. Conformément au code rural et de la pêche maritime, l'avis de l'Anses est requis.

Cet avis est fondé sur l'examen par l'Agence du dossier déposé pour cette préparation, conformément aux dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009<sup>1</sup> applicable depuis le 14 juin 2011 et dont les règlements d'exécution reprennent les annexes de la directive 91/414/CEE<sup>2</sup>.

### SYNTHESE DE L'EVALUATION

Les données prises en compte sont celles qui ont été jugées valides, soit au niveau communautaire, soit par l'Anses. L'avis présente une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par l'Agence et n'a pas pour objet de retracer de façon exhaustive les travaux d'évaluation menés par l'Agence.

Les conclusions relatives à l'acceptabilité du risque dans cet avis se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°546/2011<sup>3</sup>. Elles sont formulées en termes d' "acceptable" ou "inacceptable" en référence à ces critères.

***Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des produits réglementés avec l'accord d'un groupe d'experts du Comité d'experts spécialisé "Produits phytopharmaceutiques : substances et préparations chimiques", l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.***

<sup>1</sup> Règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil.

<sup>2</sup> Directive 91/414/CEE du Conseil du 15 juillet 1991 transposée en droit français par l'arrêté du 6 septembre 1994 portant application du décret 94/359 du 5 mai 1994 relatif au contrôle des produits phytopharmaceutiques.

<sup>3</sup> Règlement (UE) n° 546/2011 de la Commission du 10 juin 2011 portant application du règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les principes uniformes d'évaluation et d'autorisation des produits phytopharmaceutiques.

#### CONSIDERANT L'IDENTITE DE LA PREPARATION

La préparation LIFE SCIENTIFIC CYPRODINIL/FLUDIOXONIL est un fongicide composé de 375 g/kg de cyprodinil et de 250 g/kg de fludioxonil se présentant sous la forme de granulés dispersables dans l'eau (WG).

Le cyprodinil<sup>4</sup> et le fludioxonil<sup>5</sup> sont des substances actives approuvées au titre du règlement (CE) n° 1107/2009.

#### CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Cette demande concerne la mise sur le marché d'une préparation générique déclarée comme similaire à la préparation de référence SWITCH (AMM n° 9500568). Les usages revendiqués pour la préparation LIFE SCIENTIFIC CYPRODINIL/FLUDIOXONIL (cultures et doses annuelles) figurent à l'annexe 1.

L'évaluation de la préparation LIFE SCIENTIFIC CYPRODINIL/FLUDIOXONIL est basée sur celle de la préparation de référence SWITCH réalisée selon les documents guides européens en vigueur lors de son examen.

#### CONSIDERANT L'EQUIVALENCE DE LA SUBSTANCE ACTIVE

L'origine de la substance active de la préparation LIFE SCIENTIFIC CYPRODINIL/FLUDIOXONIL a été reconnue équivalente à celle de la substance active de la préparation de référence.

#### CONSIDERANT LES PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

En se fondant sur la comparaison des compositions intégrales, la nature des formulants et les études fournies, les propriétés physico-chimiques des préparations peuvent être considérées comme similaires.

#### CONSIDERANT LES PROPRIETES TOXICOLOGIQUES

Sur la base de la comparaison des compositions intégrales et de la nature des formulants, les propriétés toxicologiques de la préparation LIFE SCIENTIFIC CYPRODINIL/FLUDIOXONIL peuvent être considérées comme similaires à celles de la préparation SWITCH.

La classification toxicologique proposée pour la préparation générique LIFE SCIENTIFIC CYPRODINIL/FLUDIOXONIL, en conformité avec la directive 1999/45/CE<sup>6</sup>, est la suivante :  
**Xi R43.**

Le pétitionnaire a effectué une estimation de l'exposition des opérateurs<sup>7</sup>. Sur cette base, ainsi que dans le cadre de mesures de prévention des risques, il préconise aux opérateurs de porter :

#### **Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide de pulvérisateurs portés ou trainés, à rampe ou pneumatiques**

- **pendant le mélange/chargement**
  - Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
  - Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
  - EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par dessus la combinaison précitée ;

<sup>4</sup> Règlement d'exécution (UE) n° 678/2014 de la Commission du 19 juin 2014 modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 en ce qui concerne la prolongation de la période d'approbation des substances actives « clopyralid », « cyprodinil », « fosétyl », « pyriméthanile » et « trinexapac ».

<sup>5</sup> Règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission du 25 mai 2011 portant application du règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la liste des substances approuvées.

<sup>6</sup> Directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 1999 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses.

<sup>7</sup> Opérateur : personne assurant le traitement phytopharmaceutique sur le terrain.

- **pendant l'application – Pulvérisateur vers le bas.**

*Si application avec tracteur avec cabine :*

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;

*Si application avec tracteur sans cabine :*

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;

- **pendant l'application – Pulvérisateur vers le haut.**

*Si application avec tracteur avec cabine :*

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;

*Si application avec tracteur sans cabine :*

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;

- **pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par dessus la combinaison précitée.

**Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à dos**

- **pendant le mélange/chargement**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) ;

OU

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par dessus la combinaison précitée ;

- **pendant l'application : sans contact intense avec la végétation**

**Culture basse (< 50 cm)**

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;

**Culture haute (> 50 cm)**

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;

- **pendant l'application : contact intense avec la végétation, cultures hautes et basses**

- Combinaison de protection de catégorie III type 3 avec capuche ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;

- **pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou type 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) ;

OU

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter pardessus la combinaison précitée.

L'exposition du travailleur<sup>8</sup> a été estimée avec la préparation de référence SWITCH. Dans le cas où le travailleur serait amené à intervenir sur les parcelles traitées, le travailleur devra porter une combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant et des gants en nitrile certifiés EN 374-3 en cas de contact avec la culture.

Ces préconisations correspondent à des vêtements et équipements de protection individuels effectivement disponibles sur le marché, et dont le niveau de confort apparaît compatible avec leur port lors des phases d'activité mentionnées.

Il convient de souligner que la protection apportée par la combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % peut être améliorée par le traitement déperlant préconisé et que les recommandations complémentaires, en particulier le port de gants et d'un EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée pour les phases de mélange/chargement et de nettoyage, sont également de nature à réduire l'exposition.

En se fondant sur l'évaluation réalisée pour la préparation de référence SWITCH, les risques sanitaires pour les opérateurs lors de l'utilisation de la préparation LIFE SCIENTIFIC CYPRODINIL/FLUDIOXONIL sont considérés comme acceptables dans les conditions ci-dessus, préconisées par le pétitionnaire.

#### **CONSIDERANT LES PROPRIETES ECOTOXICOLOGIQUES**

Conformément à la directive 1999/45/CE, la classification environnementale de la préparation LIFE SCIENTIFIC CYPRODINIL/FLUDIOXONIL est : **N, R50/53**.

#### **CONCLUSIONS**

En se fondant sur les critères d'acceptabilité du risque définis dans le règlement (UE) n°546/2011, sur les conclusions de l'évaluation communautaire des substances actives, sur les données soumises par le pétitionnaire et évaluées dans le cadre de cette demande, ainsi que sur l'ensemble des éléments dont elle a eu connaissance, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail estime que l'origine de la substance active de la préparation LIFE SCIENTIFIC CYPRODINIL/FLUDIOXONIL a été reconnue équivalente à celle de la préparation de référence SWITCH et les propriétés physico-chimiques, toxicologiques et écotoxicologiques de ces deux préparations étant considérées comme similaires, la préparation LIFE SCIENTIFIC CYPRODINIL/FLUDIOXONIL peut être considérée comme similaire à la préparation de référence SWITCH.

***L'Anses émet un avis favorable à la demande de mise sur le marché n°2014-1223 de la préparation générique LIFE SCIENTIFIC CYPRODINIL/FLUDIOXONIL et de sa préparation identique GALOP dans les conditions d'étiquetage et d'emploi précisées ci-dessous.***

<sup>8</sup> Travailleur : toute personne intervenant sur une culture après un traitement phytopharmaceutique.

Classification des substances actives selon le règlement (CE) n°1272/2008

Substance active	Référence	Ancienne classification	Nouvelle classification	
			Catégorie	Code H
Cyprodinil	Règlement (CE) n° 1272/2008 <sup>9</sup>	Xi R43 N R50/53	Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Danger pour le milieu aquatique - Danger aquatique aigu, catégorie 1 Danger pour le milieu aquatique - Danger aquatique chronique, catégorie 1	H317 Peut provoquer une allergie cutanée H400 Très toxique pour les organismes aquatiques  H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Fludioxonil	Anses selon le Règlement (CE) n° 1272/2008	N R50/53	Danger pour le milieu aquatique - Danger aquatique aigu, catégorie 1 Danger pour le milieu aquatique - Danger aquatique chronique, catégorie 1	H400 Très toxique pour les organismes aquatiques  H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification de la préparation LIFE SCIENTIFIC CYPRODINIL/FLUDIOXONIL, phrases de risque et conseils de prudence :

**Xi, R43**  
**N, R50/53**  
**S24 S36/37 S60 S61**

Xi : Irritant  
N : Dangereux pour l'environnement

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau  
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long-terme

S24 : Éviter le contact avec la peau  
S36/37 : Porter des gants et un vêtement de protection approprié  
S60 : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux  
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de sécurité

Délai de rentrée : 48 heures selon l'arrêté du 12 septembre 2006<sup>10</sup>

**Conditions d'emploi**

- Pour l'opérateur, porter :

**Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide de pulvérisateurs portés ou trainés, à rampe ou pneumatiques**

- **pendant le mélange/chargement**
  - Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
  - Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
  - EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par dessus la combinaison précitée ;
- **pendant l'application – Pulvérisateur vers le bas**  
*Si application avec tracteur avec cabine*

<sup>9</sup> Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006.

<sup>10</sup> Arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L.253-1 du code rural. JO du 21 septembre 2006

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;

*Si application avec tracteur sans cabine :*

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;

- **pendant l'application – Pulvérisateur vers le haut**

*Si application avec tracteur avec cabine*

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;

*Si application avec tracteur sans cabine :*

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;

- **pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par dessus la combinaison précitée.

**Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à dos**

- **pendant le mélange/chargement**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) ;

OU

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par dessus la combinaison précitée ;

- **pendant l'application : sans contact intense avec la végétation**

**Culture basse (< 50 cm)**

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;

**Culture haute (> 50 cm)**

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;

- **pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou type 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) ;

OU

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par dessus la combinaison précitée.

- Pour les autres conditions d'emploi, se référer à la décision relative à la préparation de référence.

#### **Recommandations de l'Anses pour réduire les expositions**

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

#### **Description des emballages**

Cartons avec une couche interne en papier/PET/Alu/PE (de l'extérieur vers l'intérieur)  
(contenance : 0,3 kg, 1,5 kg et 10 kg)

**Marc MORTUREUX**

**Mots-clés** : préparation générique, LIFE SCIENTIFIC CYPRODINIL/FLUDIOXONIL, GALOP, cyprodinil, fludioxonil, fongicide, WG, PBIS.

Annexe 1

**Usages revendiqués pour une autorisation de mise sur le marché  
de la préparation générique LIFE SCIENTIFIC CYPRODINIL/FLUDIOXONIL et de sa  
préparation identique GALOP**

Substance active	Composition de la préparation	Dose de substance active
Cyprodinil	375 g/kg	22,5 à 450 g/ha
Fludioxonil	250 g/kg	15 à 300 g/ha

Usages (Ancien libellé)	Doses d'emploi (kg/ha)	Nombre maximal d'applications	Délai avant récolte (en jours)
12573234* ABRICOTIER * TRAIT. PARTIES AERIENNES * MALADIE DE CONSERVATION (AU VERGER)	0,06 kg/hL	2	7 jours
12573233* ABRICOTIER * TRAIT. PARTIES AERIENNES * MONILIOSE SUR FLEURS ET RAMEAUX	0,02 kg/hL	2	7 jours
14053200* ARBRES ET ARBUSTES D'ORNEMENT * TRAIT. PARTIES AERIENNES * MALADIES DIVERSES	0,08 kg/hL	3	-
12203208* CERISIER * TRAIT. PARTIES AERIENNES * MONILIA SUR FLEURS ET RAMEAUX	0,02 kg/hL	2	7 jours
12203209* CERISIER * TRAIT. PARTIES AERIENNES * MONILIA SUR FRUITS	0,06 kg/hL	2	7 jours
17403201* CULTURES FLORALES DIVERSES * TRAIT. PARTIES AERIENNES * POURRITURE GRISE	0,08 kg/hL	3	-
16553201* FRAISIER * TRAIT. PARTIES AERIENNES * POURRITURE GRISE	1,0 kg/ha	3	3 jours
16553208* FRAISIER * TRAIT. PARTIES AERIENNES * ANTHRACNOSE	1,0 kg/ha	1	3 jours
16563202* HARICOT * TRAIT. PARTIES AERIENNES * POURRITURE GRISE	1,0 kg/ha	2	14 jours
16563203* HARICOT * TRAIT. PARTIES AERIENNES * SCLEROTINIOSE	1,0 kg/ha	2	14 jours
16603201* LAITUE * TRAIT. PARTIES AERIENNES * POURRITURE DU COLLET DE LA LAITUE	0,6 kg/ha	3	14 jours
12553233* PECHER * TRAIT. PARTIES AERIENNES * MONILIOSE SUR FLEURS ET RAMEAUX	0,02 kg/hL	2	7 jours
12553234* PECHER * TRAIT. PARTIES AERIENNES * MALADIES DE CONSERVATION (AU VERGER) (MONILIOSE,...)	0,06 kg/hL	2	7 jours
16883201* POIS DE CONSERVE * TRAIT. PARTIES AERIENNES * ANTHRACNOSE	1,0 kg/ha	2	14 jours
16883203* POIS DE CONSERVE * TRAIT. PARTIES AERIENNES * POURRITURE GRISE	1,0 kg/ha	2	14 jours

<b>Usages (Ancien libellé)</b>	<b>Doses d'emploi (kg/ha)</b>	<b>Nombre maximal d'applications</b>	<b>Délai avant récolte (en jours)</b>
16883204* POIS DE CONSERVE * TRAIT. PARTIES AERIENNES * SCLEROTINIOSE	1,0 kg/ha	2	14 jours
16883205* POIS DE CONSERVE * TRAIT. PARTIES AERIENNES * OIDIUM	0,8 kg/ha	2	14 jours
12653204* PRUNIER * TRAIT. PARTIES AERIENNES * MONILIOSE SUR FLEURS ET RAMEAUX	0,02 kg/hL	3	7 jours
12653207* PRUNIER * TRAIT. PARTIES AERIENNES * MONILIOSE SUR FRUITS	0,06 kg/hL	3	7 jours
16613203* SCAROLE, FRISEE * TRAIT. PARTIES AERIENNES * POURRITURE DU COLLET	0,6 kg/ha	3	14 jours
11011218* TRAITEMENTS GENERAUX * TRAIT. DES PLANTS * SCLEROTINIA	0,09 kg/hL	1	21 jours
12703205* VIGNE * TRAIT. PARTIES AERIENNES * POURRITURE GRISE	1,2 kg/ha	1	21 jours
00901062* Vigne*Trt Part.Aer.*Champignons producteurs d'ota	1,0 kg/ha	1	21 jours